

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 40

8 janvier 2008

SOMMAIRE

Aiga Eastern Europe Investments S.à r.l.	1892	Invenergy Wind Europe V S.à r.l.	1876
Aiga Eastern Europe Investments S.à r.l.	1907	Kaempff-Kohler Philharmonia S.à r.l.	1899
Alma Mater S.A.	1920	Kirwan Offices S.à r.l.	1903
Cerfontaine	1913	La Prima Donna Room S. à r.l.	1900
DACSys S.A.	1874	LaSalle German Retail Investments S.à r.l.	1876
Ekinox S.P.F.	1920	LEG II Laatzten S.à r.l.	1874
Entente des Syndicats d'Initiative et de Tourisme de la Région Mullerthal - Petite Suisse Luxembourgeoise - Basse Sûre a.s.b.l.	1901	LEG II Laatzten S.à r.l.	1914
EP Galileo France 2 S.à r.l.	1915	Levin L07 - 924 S.à r.l.	1907
EP Latitude 1 S.à r.l.	1918	LuxCo 47 S.à r.l.	1918
Europar Projects S.A.	1874	LuxCo 61 S.à r.l.	1915
European Retail S.A.	1914	Majestic Holdings S.à r.l.	1913
Europe Computer Systèmes Luxembourg SA	1920	Mobsat Group Holding S. à r.l.	1902
Goingon S.A.	1905	Papila S.à r.l.	1899
Inimm Due S.à r.l.	1913	Patent Line Holding S.A.	1913
Inimm Due Sub S.à r.l.	1916	Perses S.A.	1920
		Petrusse-Immo S.A.	1903
		The Claeger Holding S.A.	1876
		WX Budget Hotel Holding S.A.	1880

DACSys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 46.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

DACSys S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007135520/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK02032. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Europar Projects S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 81.737.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de qui de droit que le siège social de la société sous rubrique a été dénoncé avec effet immédiat, et que la société WURTH & ASSOCIES S.A. avec siège social à Luxembourg a démissionné avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007142458/809/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06753. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

LEG II Laatzen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 105.046.

In the year two thousand seven, on the nineteenth of October.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

LASALLE EURO GROWTH II S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 86.223,

here represented by Mrs Cathy Blondel, legal assistant, residing in Luxembourg by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of LEG II LAATZEN, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (the «Company»), having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105.046 and incorporated under Luxembourg law by a notarial deed on 6 December 2004, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 280 of 30 March 2005 and whose Articles of Incorporation have been amended for the last time by a notarial deed on 30 August 2005, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1412 of 21 July 2006.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolution:

Resolution

The Sole Shareholder resolves to set the financial year of the Company from the first day of January to the last day of December of each year and, as to reflect the taken decision, to amend article 13 of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

« **Art. 13. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of the same year.»

The Sole Shareholder at the same time acknowledges that the financial year which has begun on September 1, 2007 will end on December 31, 2007.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

LASALLE EURO GROWTH II S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.223,

ici dûment représentée par Madame Cathy Blondel, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant est l'associé unique de LEG II LAATZEN, S.à r.l., (l'«Associé Unique»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois (la «Société»), ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B105.046 et constituée en vertu d'un acte notarié en date du 6 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 280 du 30 mars 2005 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 30 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1412 du 21 juillet 2006.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'Associé Unique décide de fixer l'exercice social de la Société du premier jour de janvier au dernier jour de décembre de chaque année et afin de refléter la décision prise, de modifier l'article 13 des statuts de la Société, lequel sera désormais libellé comme suit:

« **Art. 13. Exercice social.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de la même année.»

L'Associé Unique constate en même temps, que l'année sociale qui a débuté le 1^{er} septembre 2007 se terminera le 31 décembre 2007.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Blondel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 octobre 2007, Relation: EAC/2007/13070. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 décembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007146036/239/77.

(070169943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2007.

The Claeger Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 31.430.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 26 novembre 2007, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, 18^{ème} section, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société THE CLAEGER HOLDING S.A. (RCS B 31.430) ayant eu son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Pour extrait conforme

M^e A. Dillmann

Le liquidateur, Avocat à la Cour

Référence de publication: 2007145460/3767/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03281. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070169462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Invenergy Wind Europe V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 121.144.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 décembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007145645/231/15.

(070169349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2007.

LaSalle German Retail Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 372.400,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.085.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth day of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) LaSalle GERMAN RETAIL VENTURE L.P., a limited partnership organised under the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Cavendish Square, London W1A 2NF, United Kingdom, represented by its general partner LaSalle GERMAN RETAIL VENTURE GP, L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, having its registered office at Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America,

hereby represented by M^e Jennifer Ferrand, attorney-at-law residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 November 2007;

2) LaSalle INVESTMENT SCOTTISH LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organised under the laws of Scotland having its registered office at 66 Hanover Street, Edinburgh EH2 1HH, Scotland,

hereby represented by M^e Jennifer Ferrand, attorney-at-law residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 November 2007;

3) bcIMC INTERNATIONAL REAL ESTATE (2005) INVESTMENT CORPORATION, a company organised under the laws of Canada, having its registered office at c/o BRITISH COLUMBIA INVESTMENT MANAGEMENT CORPORATION, P.O. Box 9910, Stn. Prov. Govt., Sawmill Point, 3rd Floor, 2940 Jetland Road, Victoria, B.C. V8T 5K6, Canada,

hereby represented by M^e Jennifer Ferrand, attorney-at-law residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 November 2007;

4) bcIMC (WCBAF) INTERNATIONAL REAL ESTATE INVESTMENT CORPORATION, a company organised under the laws of Canada, having its registered office at c/o BRITISH COLUMBIA INVESTMENT MANAGEMENT CORPORATION, P.O. Box 9910, Stn. Prov. Govt., Sawmill Point, 3rd Floor, 2940 Jetland Road, Victoria, B.C. V8T 5K6, Canada,

hereby represented by M^e Jennifer Ferrand, attorney-at-law residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 November 2007;

(LaSalle GERMAN RETAIL VENTURE L.P., LaSalle INVESTMENT SCOTTISH LIMITED PARTNERSHIP, bcIMC INTERNATIONAL REAL ESTATE (2005) INVESTMENT CORPORATION and bcIMC (WCBAF) INTERNATIONAL REAL ESTATE INVESTMENT CORPORATION being hereinafter collectively referred to as the «Shareholders»),

The above proxies, signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties are the shareholders of LaSalle GERMAN RETAIL INVESTMENTS S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of three hundred seventy-two thousand four hundred euro (EUR 372,400.-), with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated following a deed of Maître Paul Decker, notary, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 29 June 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1150 on 4 November 2005, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, number 109.085 and whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, on 25 September 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To amend the Company's corporate object which shall read as follows:

«The Company shall use the proceeds of the Debt Instruments and/or the Equity to invest in retail properties in Germany that offer attractive income yields, either individually or via portfolio purchases which comply with the Acquisition Criteria and the Diversification Rules and, in connection with the foregoing, the Company may acquire and hold intellectual property rights or any other movable or immovable assets of any kind.

The above investments shall be made through the acquisition and holding of majority interests in Luxembourg and/or in German undertakings, as well as the management, administration and development of such a group of holding subsidiaries.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes, subject to the Gearing Policy.

The Company shall conduct its affairs, and shall cause its subsidiaries to conduct their affairs, in accordance with these Articles of Incorporation and the Portfolio Strategy and Business Plan (or any duly approved amendment thereto) approved by holders of Class B Shares in accordance with these Articles of Incorporation.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.»

2 To amend article 3 of the Company's articles of association in order to reflect the resolution to be adopted under item 1 of the agenda.

3 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to amend the Company's corporate object which shall forthwith read as follows:

«The Company shall use the proceeds of the Debt Instruments and/or the Equity to invest in retail properties in Germany that offer attractive income yields, either individually or via portfolio purchases which comply with the Acquisition Criteria and the Diversification Rules and, in connection with the foregoing, the Company may acquire and hold intellectual property rights or any other movable or immovable assets of any kind.

The above investments shall be made through the acquisition and holding of majority interests in Luxembourg and/or in German undertakings, as well as the management, administration and development of such a group of holding subsidiaries.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes, subject to the Gearing Policy.

The Company shall conduct its affairs, and shall cause its subsidiaries to conduct their affairs, in accordance with these Articles of Incorporation and the Portfolio Strategy and Business Plan (or any duly approved amendment thereto) approved by holders of Class B Shares in accordance with these Articles of Incorporation.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.»

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend Article 3 of the articles of association which shall forthwith read as follows:

«The Company shall use the proceeds of the Debt Instruments and/or the Equity to invest in retail properties in Germany that offer attractive income yields, either individually or via portfolio purchases which comply with the Acquisition Criteria and the Diversification Rules and, in connection with the foregoing, the Company may acquire and hold intellectual property rights or any other movable or immovable assets of any kind.

The above investments shall be made through the acquisition and holding of majority interests in Luxembourg and/or in German undertakings, as well as the management, administration and development of such a group of holding subsidiaries.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes, subject to the Gearing Policy.

The Company shall conduct its affairs, and shall cause its subsidiaries to conduct their affairs, in accordance with these Articles of Incorporation and the Portfolio Strategy and Business Plan (or any duly approved amendment thereto) approved by holders of Class B Shares in accordance with these Articles of Incorporation.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.»

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze novembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) LaSalle GERMAN RETAIL VENTURE L.P., une société en commandite organisée sous les lois anglaises, ayant son siège social au 33 Cavendish Square, London W1A 2NF, Grande Bretagne, représentée par son associé commandité LaSalle GERMAN RETAIL VENTURE GP, L.L.C., a limited liability company une société à responsabilité limitée organisée sous les lois du Delaware, ayant son siège social à Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique,

représentée aux fins des présentes par M^e Jennifer Ferrand, avocat de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 novembre 2007;

2) LaSalle INVESTMENT SCOTTISH LIMITED PARTNERSHIP, a une société en commandite organisée sous les lois écossaises ayant son siège social au 66 Hanover Street, Edinburgh EH2 1HH, Ecosse,

représentée aux fins des présentes par M^e Jennifer Ferrand, avocat de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 novembre 2007;

3) bcIMC INTERNATIONAL REAL ESTATE (2005) INVESTMENT CORPORATION, une société organisée sous les lois canadiennes, ayant son siège social à c/o BRITISH COLUMBIA INVESTMENT MANAGEMENT CORPORATION, P.O. Box 9910, Stn. Prov. Govt., Sawmill Point, 3rd Floor, 2940 Jetland Road, Victoria, B.C. V8T 5K6, Canada,

représentée aux fins des présentes par M^e Jennifer Ferrand, avocat de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 novembre 2007;

4) bcIMC (WCBFAF) INTERNATIONAL REAL ESTATE INVESTMENT CORPORATION, une société organisée sous les lois canadiennes, ayant son siège social à c/o BRITISH COLUMBIA INVESTMENT MANAGEMENT CORPORATION, P.O. Box 9910, Stn. Prov. Govt., Sawmill Point, 3rd Floor, 2940 Jetland Road, Victoria, B.C. V8T 5K6, Canada,

représentée aux fins des présentes par M^e Jennifer Ferrand, avocat de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 novembre 2007;

(LaSalle GERMAN RETAIL VENTURE L.P., LaSalle INVESTMENT SCOTTISH LIMITED PARTNERSHIP, bcIMC INTERNATIONAL REAL ESTATE (2005) INVESTMENT CORPORATION et bcIMC (WCBFAF) INTERNATIONAL REAL ESTATE INVESTMENT CORPORATION étant ci-après collectivement désignées comme les «Associés»),

Les procurations ci-dessus, après avoir été signées ne varietur par les représentants des comparantes et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes sont les Associés de LaSalle GERMAN RETAIL INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de trois cent soixante-douze mille quatre cents euros (EUR 372.400,-), ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 29 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1150 le 4 novembre 2005, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 109.085 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner en date du 25 septembre 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été parfaitement informées des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Modification de l'objet social de la Société qui aura la teneur suivante:

«La Société utilisera le produit des Instruments de Dettes et/ou du Capital pour investir dans des centres de vente au détail en Allemagne offrant des rendements, qui sont acquis soit séparément, soit par achat en portefeuille tout en se conformant aux Critères d'Acquisition et aux Règles de Diversification et, en relation avec ce qui précède, la Société peut acquérir et détenir des droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

Les investissements ci-avant seront effectués à travers l'acquisition et la détention de participations majoritaires dans des entreprises au Luxembourg et/ou en Allemagne, ainsi qu'à travers la gestion, l'administration et le développement d'un tel groupe de filiales.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, telle que notamment des prêts, garanties, ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations, sous réserve de la Politique d'Endettement.

La société conduira ses affaires, et fera en sorte que ses filiales conduisent leurs affaires, conformément à ces Statuts et au Plan d'Activité et de Stratégie du Portefeuille (ou toute modification y relatif dûment approuvée) approuvé par les Détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B conformément à ces Statuts.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

2 Modification de l'article 3 des statuts de la Société de manière à refléter la résolution à être adoptée au point 1^{er} de l'ordre du jour.

3 Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société qui aura la teneur suivante:

«La Société utilisera le produit des Instruments de Dettes et/ou du Capital pour investir dans des centres de vente au détail en Allemagne offrant des rendements, qui sont acquis soit séparément, soit par achat en portefeuille tout en se conformant aux Critères d'Acquisition et aux Règles de Diversification et, en relation avec ce qui précède, la Société peut acquérir et détenir des droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

Les investissements ci-avant seront effectués à travers l'acquisition et la détention de participations majoritaires dans des entreprises au Luxembourg et/ou en Allemagne, ainsi qu'à travers la gestion, l'administration et le développement d'un tel groupe de filiales.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, telle que notamment des prêts, garanties, ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations, sous réserve de la Politique d'Endettement.

La société conduira ses affaires, et fera en sorte que ses filiales conduisent leurs affaires, conformément à ces Statuts et au Plan d'Activité et de Stratégie du Portefeuille (ou toute modification y relatif dûment approuvée) approuvé par les Détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B conformément à ces Statuts.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 3 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«La Société utilisera le produit des Instruments de Dettes et/ou du Capital pour investir dans des centres de vente au détail en Allemagne offrant des rendements, qui sont acquis soit séparément, soit par achat en portefeuille tout en se conformant aux Critères d'Acquisition et aux Règles de Diversification et, en relation avec ce qui précède, la Société peut

acquérir et détenir des droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

Les investissements ci-avant seront effectués à travers l'acquisition et la détention de participations majoritaires dans des entreprises au Luxembourg et/ou en Allemagne, ainsi qu'à travers la gestion, l'administration et le développement d'un tel groupe de filiales.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, telle que notamment des prêts, garanties, ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations, sous réserve de la Politique d'Endettement.

La société conduira ses affaires, et fera en sorte que ses filiales conduisent leurs affaires, conformément à ces Statuts et au Plan d'Activité et de Stratégie du Portefeuille (ou toute modification y relatif dûment approuvée) approuvé par les Détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B conformément à ces Statuts.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: J. Ferrand, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 2007. Relation: EAC/2007/14446. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 décembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007145995/239/220.

(070169936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2007.

WX Budget Hotel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 134.148.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the third day of December.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

WARIMPEX FINANZ- UND BETEILIGUNGS AG, a joint stock company («Aktiengesellschaft») organized and existing under the laws of Austria with its registered office at Floridsdorfer Hauptstrasse 1, A-1210 Vienna, Austria, registered in the companies register maintained by the commercial court of Vienna («Firmenbuch des Handelsgerichtes Wien») under number FN 78485N,

here represented by Mr Eric Biren, company director, residing at 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy under private seal given in Vienna, on 28 November 2007.

The proxy given, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a «société anonyme» which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There exists among the present shareholders and all those who may become holders of shares a «société anonyme» (the «Company») under the name of WX BUDGET HOTEL HOLDING S.A.

Art. 2. Registered office.

(1) The registered office is established in the City of Luxembourg.

(2) It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

(3) The address of the registered office may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors.

(4) Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

(5) In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

(6) The Company's books and records (including all correspondence) will be kept at the registered office.

Art. 3. Purpose.

(1) The Company's purpose is to carry out all operations pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests. The company may among others use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting, option or otherwise, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, develop such securities and patents, grant to other companies any support, loans, advances or guarantees. The company may take all necessary measures to protect its rights and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

(2) The company may also carry out any commercial, financial and industrial operation, as well as all transfers of real estate or movable properties which it may deem useful in the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

(1) The Company is established for an unlimited duration.

(2) It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner provided by these articles of incorporation and by the law.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital - Shares.

(1) The subscribed capital of the Company is set at fifty thousand euro (50,000.- EUR) divided into one five hundred (500) shares with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) per share.

(2) All the shares are fully paid up.

Art. 6. Increase and reduction of capital.

(1) The capital of the Company may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the articles of incorporation and prescribed by law.

(2) The new shares to be subscribed in cash will be offered by preference to the shareholders in proportion to the part of the capital which is represented by their shares. The general meeting will fix the period for exercising the preferential subscription right. It will grant to the board of directors any powers in order to carry out the decisions adopted and to fix the conditions of exercise of the preferential subscription right.

(3) However, by way of derogation from the above, the general meeting may, in accordance with the conditions provided in the law, abolish or limit the preferential subscription right or authorize the board of directors to do so.

Art. 7. Acquisition of proper shares. The Company may acquire its own shares in accordance with the conditions provided in the law. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the law.

Art. 8. Form of shares - Shareholders' register.

(1) Shares will be and remain in registered form.

(2) A shareholders' register will be kept at the registered office and it may be examined by each shareholder who so requires. The register will contain:

- the precise designation of each shareholder and the indication of the number of his shares;
- the indication of the payments made on his shares;
- the transfers of shares and the dates thereof.

(3) Each shareholder will notify to the Company by registered letter his address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

(4) The ownership of the registered share will result from the inscription in the shareholders' register.

(5) Certificates reflecting these inscriptions will be delivered to the shareholders.

(6) The transfer of shares will be made by declaration of transfer registered in the same register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representatives, as well as on the basis of the provisions on the transfer of claims laid down in article 1690 of the code civil. The Company may accept and register in the register any transfer recorded in any correspondence or other documents establishing the consent of the transferor and the transferee.

(7) Any inscription in the shareholders' register will be made by the board of directors or by any person duly authorized to that effect by the board of directors.

III. Administration - Management - Representation - Auditor

Art. 9. Board of directors.

(1) The Company will be administered by a board of directors of at least three and of up to four members, who need not be shareholders and who will be elected by the meeting of the shareholders for a period not exceeding six years. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

(2) There shall be two (2) classes of Directors: the Class A Directors and the Class B Directors. The meeting of shareholders electing the directors shall appoint each such director to one (1) of the two (2) classes.

(3) Directors are always re-eligible and they may be removed at any time by the meeting of the shareholders with or without cause.

(4) The mandate of the directors who have not been re-elected will terminate immediately after the ordinary general meeting of shareholders of the year in the course of which their mandate will expire.

Art. 10. Vacancy.

(1) In the event of a vacancy on the board of directors, such vacancy may be filled by the remaining directors in the manner provided by law. In such an event the next shareholders' meeting will proceed to the final election.

(2) A director elected in replacement of another director whose mandate has not expired will terminate the mandate of his predecessor.

Art. 11. Chairman.

(1) The board of directors will choose from among its members a chairman.

(2) In the absence of the chairman, the directors present at the meeting will appoint another director as chairman pro tempore.

Art. 12. Meetings.

(1) Meetings of the board of directors will be convened and presided by the chairman or, in his absence, by the director replacing him.

(2) The board of directors will meet as often as the Company's interests so require, or each time two directors at least so require. The meetings will normally be held in Luxembourg at the place stated in the convening notice.

(3) In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

Art. 13. Procedure.

(1) The board of directors may deliberate or act validly only if (i) a majority of its members are present or represented at the meeting and (ii) at least one (1) director of each class is present or represented at the meeting.

(2) Any director may appoint in writing, by cable or by fax another director of its class or of another class as his proxy in order to represent him at a determined meeting of the board of directors and to vote on his behalf. The director acting by proxy will be deemed to be present for the purpose of his vote.

(3) Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons attending the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a director located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

(4) Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the board of directors. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of directors held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

(5) Any resolutions of the board are adopted if (i) a simple majority of the directors present or represented vote in favour of the resolution and (ii) at least one (1) director of each class votes in favour of the resolution.

(6) The exclusive and effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall be carried out in or from Luxembourg.

Art. 14. Minutes.

(1) The resolutions adopted by the board of directors will be minuted. The minutes will be signed by the chairman of the meeting and by one other director. The minutes relating to resolutions adopted by circular vote will be signed by the chairman of the board and by one other director. The proxies, the votes and opinions expressed in writing, by cable or by fax will remain attached thereto.

(2) Copies or extracts of such minutes which need to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board, by any director or by the person(s) to whom the daily management of the Company has been delegated.

(3) The minutes will be kept at the Company's registered office.

Art. 15. Powers. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object, except the powers which are expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders.

Art. 16. Daily management.

(1) The board of directors may delegate the daily management and the representation of the Company within such daily management to one or more persons. It appoints and removes the persons to whom such management has been delegated, who may, but need not be directors, and fixes their remuneration and determines their powers.

(2) The delegation of the daily management to a member of the board of directors is subject to the prior authorization of the general meeting of shareholders and imposes on the board the duty to annually report to the ordinary general meeting of shareholders on the salaries, compensation and benefits whatsoever allocated to the delegate.

(3) The board of directors and the persons to whom the daily management has been delegated, within the limits of such management, may also delegate special and determined powers to one or several persons chosen by them.

(4) The board of directors may establish one or several committees, whose members need not be directors, and determine their composition and powers.

Art. 17. Representation.

(1) The Company will be bound in any acts, including those requiring the intervention of a public officer or notary public, and in judicial proceedings, by the joint signature of one Class A Director and one Class B Director.

(2) It will also be validly bound by any persons to whom special powers have been granted, but only within the limits of such powers.

Art. 18. Statutory auditor.

(1) The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or several auditors, who need not be shareholders, and who will be elected by the meeting of the shareholders for a period not exceeding six years.

(2) They are always re-eligible and they may be removed at any time by the general meeting of shareholders.

(3) The general meeting of shareholders determines the number of the auditors.

(4) The mandate of the auditors who have not been re-elected will terminate immediately after the ordinary general meeting of shareholders of the year in the course of which their mandate will expire.

(5) The duties and the powers of the auditors will be those provided for in the law.

IV. General meetings of shareholders**Art. 19. Powers.**

(1) Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

(2) Its decisions adopted in conformance with these articles of incorporation and the law are binding on all the shareholders, including the absent or dissenting shareholders.

Art. 20. Reserved matters. The following matters require approval at a general meeting of shareholders:

- decision to constitute, acquire or sale holdings for a single amount above fifty thousand euro (EUR 50,000.-);
- decision to enter into any loan agreements (to be received or granted) for a single amount above one hundred thousand euro (EUR 100,000.-);
- decision to enter into any other material contract, agreement or commitment with a value exceeding one million euro (EUR 1,000,000.-).

Art. 21. General meetings of shareholders.

(1) The annual general meeting of the shareholders will be held each year on the sixteenth day of the month of June, at 2.00 p.m., local time.

(2) If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day, at the same hour.

(3) Shareholders' meetings, whether ordinary or extraordinary, will be held at the registered office of the Company or such other place in Luxembourg as may be specified in the notice convening the meeting.

(4) Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Convening right.

(1) The board of directors will convene the shareholders' meeting.

(2) A shareholders' meeting must be convened so as to be held within one month if one or more shareholders representing at least 20% of the Company's capital so require. Such request must be in writing and specify the items to be put on the agenda.

Art. 23. Convening notices.

(1) The notices convening the shareholders' meetings will be made by registered letter sent to each shareholder at the address listed in the shareholders' register.

(2) If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have knowledge of the agenda thereof, the meeting may be held without prior notice.

Art. 24. Representation. Each shareholder may act at any shareholders' meeting by appointing in writing as his proxy another person who need not be a shareholder.

Art. 25. Bureau.

(1) Each shareholders' meeting will be chaired by the chairman of the board or, in his absence, by the person appointed by the shareholders.

(2) The chairman of the meeting appoints a secretary and the meeting elects one or more scrutineers. They together form the bureau.

Art. 26. Voting right. Each share has one vote.

Art. 27. Decisions of the shareholders' meeting.

(1) The general meeting may only deliberate on the items on the agenda.

(2) Except as otherwise required by law, the resolutions will be adopted by a majority of the votes, whatever the number of the shares represented.

(3) The general meeting convened for the purpose of amending the articles of incorporation can only be validly held if the agenda specifies the proposed amendments and, if applicable, contains the text of those relating to the Company's object or form. In the meeting, in order to be valid, the resolutions need to be adopted by a two-thirds majority of the votes of all the shares present or represented.

Art. 28. Minutes.

(1) The minutes of the general meeting of shareholders will be signed by the members of the bureau and by the shareholders who so request.

(2) Copies or extracts of such minutes which need to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board, by any director or by the person(s) to whom the daily management of the Company has been delegated.

(3) The minutes will be kept at the Company's registered office.

V. Annual accounts - Appropriation of profits

Art. 29. Accounting year.

(1) The accounting year of the Company will begin on the 1st January and will terminate on the 31st December of each year.

(2) Each year the board of directors will draw up an inventory and prepare, in conformance with the law, the annual accounts, which include the balance-sheet, the profit and loss account and the notes.

Art. 30. Approval of the annual accounts - Discharge.

(1) The general meeting of shareholders hears the management report, examines the report of the auditor and, if thought fit, approves the accounts.

(2) After approval of the accounts, the general meeting, by separate vote, decides on the discharge of the directors and of the auditors.

Art. 31. Publicity. The annual accounts, the management report and the documents provided for in the law will be made public in the manner provided for in the law.

Art. 32. Distribution of profits.

(1) An amount equal to at least one twentieth of the net profits shown in the balance-sheet, less the general expenses and the provisions deemed necessary, and any other expenses, must be set aside annually from such profits for the purpose of forming the reserve prescribed by law. That allocation ceases to be necessary as soon and as long as the said reserve will be equal to one tenth of the Company's capital.

(2) The general meeting of shareholders will have discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserves or carry it forward.

Art. 33. Dividends.

- (1) The board of directors will decide the time and place of payment of any dividend.
- (2) The board of directors may declare and pay interim dividends in accordance with the law.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 34. Dissolution - Liquidation.

(1) In the event of the dissolution of the Company for any reason and at any moment whatsoever, liquidation will be carried out by one or several liquidators appointed by the general meeting of shareholders deciding such liquidation, which, as the case may be, will determine their powers and their compensation. The power to amend the articles of incorporation, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting.

(2) The powers of the directors will come to an end by the appointment of the liquidators.

Art. 35. Allocation of the surplus.

After payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the shareholders in proportion to the shares which they hold.

VII. General provision

Art. 36. Application of the law. All matters not governed by these articles of incorporation will be determined in accordance with the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provisions

- 1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31, 2008.
- 2) The first annual general meeting will be held on 29 May 2009.

Subscription and Liberation

The shares have been subscribed as follows:

Shareholders	Subscribed Capital of shares EUR	Number of shares	Paid up Capital EUR
WARIMPEX FINANZ- UND BETEILIGUNGS AG, prenamed	50,000.-	500	50,000.-
Total	50,000.-	500	50,000.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August tenth nineteen hundred and fifteen, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand five hundred euro.

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following persons are appointed directors for a period ending at the annual meeting of shareholders to be held in the year 2009, of which two (2) shall be Class A Directors and two (2) shall be Class B Directors:

1) Are appointed as Class A Directors:

(a) Mr Christian Fojtl, company director, born in Vienna (Austria) on November 19, 1964, professionally residing at Floridsdorfer Hauptstrasse 1, A-1210 Vienna, Austria;

(b) Mr Daniel Folian, investor relations, born in Vienna (Austria), on March 8, 1980, professionally residing at Floridsdorfer Hauptstrasse 1, A-1210 Vienna, Austria.

2) Are Appointed as Class B Directors:

(a) Mr Vincent Goy, company director, born in Dudelange on June 16, 1955, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

(b) Mr Raphaël Poncelet, employee, born in Libramont (Belgium) on December 23, 1976, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Second resolution

INTERAUDIT S.à r.l., having its registered office at 119, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, has been appointed as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2009.

Third resolution

The registered office is fixed at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

WARIMPEX FINANZ- UND BETEILIGUNGS AG, société anonyme («Aktiengesellschaft») de droit autrichien dont le siège social est sis Floridsdorfer Hauptstrasse 1, A-1210 Vienne, Autriche, enregistrée au registre des sociétés du tribunal de commerce de Vienne («Firmenbuch des Handelsgerichtes Wien») sous le numéro FN 78485N,

ici représentée par Monsieur Eric Biren, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 novembre 2007 à Vienne.

Cette procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituée:

I. Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme (la «Société») qui sera dénommée WX BUDGET HOTEL HOLDING S.A.

Art. 2. Siège social.

(1) Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

(2) Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts.

(3) Le siège social pourra être transféré dans la commune par une décision du conseil d'administration.

(4) Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du conseil d'administration.

(5) Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

(6) Les livres et dossiers de la Société (y compris toute la correspondance) seront conservés au siège social.

Art. 3. Objet.

(1) La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la disposition d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser ou les mettre en valeur par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et elle pourra faire toutes opérations se rapportant à son objet ou pouvant le favoriser.

(2) La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, qui sont nécessaires à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

- (1) La Société est constituée pour une durée illimitée.
- (2) Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant dans les conditions prévues par les présents statuts et par la loi.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital social - Actions.

- (1) Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), divisé en cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action.
- (2) Les actions sont entièrement libérées.

Art. 6. Augmentation et réduction du capital social.

- (1) Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution des actionnaires adoptée selon la procédure prévue pour une modification des statuts et par la loi.
- (2) Les nouvelles actions à souscrire par apport en espèces seront offertes de préférence aux actionnaires proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent par leurs actions. L'assemblée générale déterminera la période pour exercer le droit de souscription préférentiel. Elle accordera au conseil d'administration tous pouvoirs pour exécuter les décisions adoptées et pour déterminer les conditions d'exercice de ces droits préférentiels.
- (3) Cependant, par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale peut, en accord avec les conditions prévues par la loi, décider d'écarter ou de limiter ce droit de souscription préférentiel ou autoriser le conseil d'administration à le faire.

Art. 7. Rachat d'actions propres. La Société peut racheter ses propres actions selon les conditions prévues par la loi. L'acquisition et la détention de ses actions propres se fera en accord avec les conditions et dans les limites établies par la loi.

Art. 8. Forme des actions - Registre des actionnaires.

- (1) Les actions sont et resteront nominatives.
- (2) Un registre des actionnaires sera tenu au siège social et pourra être examiné par tout actionnaire qui le demande. Ce registre contiendra:
 - la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions;
 - l'indication des paiements effectués sur ses actions;
 - les transferts des actions avec leur date.
- (3) Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse communiquée.
- (4) La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.
- (5) Des certificats reflétant ces inscriptions seront délivrés aux actionnaires.
- (6) Le transfert d'actions sera faite par déclaration de transfert, inscrite au même registre, datée et signée par le cessionnaire et le cédant ou par leur représentant, de même que sur la base des dispositions sur le transport de créance de l'article 1690 du code civil. La Société peut accepter et inscrire au même registre tout transfert mentionné dans toute correspondance ou autre document établissant le consentement du cessionnaire et du cédant.
- (7) Toute inscription dans le registre des actionnaires sera faite par le conseil d'administration ou par toute personne mandatée à ces fins par le conseil d'administration.

III. Administration - Gérance - Représentation - Commissaire aux comptes

Art. 9. Conseil d'administration.

- (1) La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois et maximum quatre membres, actionnaires ou non, qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limité à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.
- (2) Il y aura (2) deux classes d'Administrateurs: les administrateurs de classe A et les administrateurs de classe B. L'assemblée générale des actionnaires nommant les administrateurs devra nommer ces administrateurs dans une (1) des deux (2) classes.
- (3) Les administrateurs sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

(4) Le mandat des administrateurs qui n'ont pas été réélus se terminera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année au cours de laquelle leur mandat expire.

Art. 10. Vacance.

(1) En cas de vacance au sein du conseil d'administration, il pourra y être pourvu par les administrateurs restants selon les modalités prévues par la loi. Dans ce cas, la prochaine assemblée générale des actionnaires procédera à l'élection définitive.

(2) Un administrateur élu en remplacement d'un autre administrateur dont le mandat n'est pas encore expiré finira le mandat de son prédécesseur.

Art. 11. Président.

(1) Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président.

(2) En l'absence de ce président, les administrateurs présents à la réunion désigneront un autre administrateur comme président pro tempore.

Art. 12. Réunions.

(1) Les réunions du conseil d'administration seront convoquées et présidées par le président ou, en son absence, par l'administrateur le remplaçant.

(2) Le conseil d'administration se réunira aussi souvent que les intérêts de la Société le requièrent, ou chaque fois qu'au moins deux administrateurs le demandent. La réunion se tiendra normalement au Luxembourg au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

(3) Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 13. Procédure.

(1) Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si (i) la majorité des administrateurs est présente ou représentée et (ii) au moins un (1) administrateur de chaque classe est présent ou représenté à la réunion.

(2) Tout administrateur pourra se faire représenter à une réunion déterminée du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopie ou par câble un autre administrateur de sa classe ou d'une autre classe comme son mandataire, qui votera en son nom. L'administrateur agissant par l'intermédiaire d'un mandataire est considéré comme présent en ce qui concerne le vote.

(3) Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes qui participent à la réunion de s'écouter simultanément. Toute participation à une conférence téléphonique initiée et présidée par un administrateur situé au Luxembourg sera censée être équivalente à une présence physique lors de la réunion et la réunion tenue sous cette forme sera censée s'être tenue au Luxembourg.

(4) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valides de la même manière que si elles avaient été approuvées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs documents d'une résolution identique et peuvent être envoyées par lettre, télécopie ou télex. Une réunion du conseil d'administration tenue par vote circulaire en censée s'être tenue au Luxembourg.

(5) Les décisions du conseil d'administration sont valablement adoptées si (i) une majorité simple des administrateurs présents ou représentés votent en faveur de la résolution, et (ii) au moins un (1) administrateur de chaque classe vote en faveur de la résolution.

(6) Le lieu effectif et exclusif de l'administration devra être au Luxembourg. Toute activité d'administration devra être effectuée de ou au Luxembourg.

Art. 14. Procès-verbaux.

(1) Toute réunion du conseil d'administration fera l'objet d'un procès-verbal. Les procès-verbaux seront signés par le président de la réunion ou par un autre administrateur. Les procès-verbaux des résolutions adoptées par vote circulaire seront signés par le président de la réunion ou par un autre administrateur. Les procurations, les votes et les opinions exprimées par écrit, par câble ou par fax resteront annexés aux procès-verbaux.

(2) Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par un administrateur ou par la personne chargée de la gestion journalière de la Société.

(3) Les procès-verbaux seront conservés au siège social de la Société.

Art. 15. Pouvoirs. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, sauf ceux qui sont réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts.

Art. 16. Gestion journalière.

(1) Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes. Il nomme et révoque les personnes à qui la gestion journalière a été confiée, qui n'auront pas besoin d'être administrateur, fixe leur rémunération et détermine leurs pouvoirs.

(2) La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale et impose au Conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

(3) Le conseil d'administration et les personnes à qui la gestion journalière a été déléguée, dans les limites de cette délégation, peuvent aussi déléguer des pouvoirs spéciaux et déterminés à une ou plusieurs personnes choisies par eux.

(4) Le conseil d'administration peut établir un ou plusieurs comités, dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs, et détermine leur composition et leurs pouvoirs.

Art. 17. Représentation.

(1) La Société sera engagée dans tous actes, y compris ceux qui nécessitent l'intervention d'un officier public ou d'un notaire, et dans les procédures judiciaires par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B.

(2) Elle sera valablement engagée par toutes personnes à qui un pouvoir de signature spécial aura été accordé, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 18. Commissaire aux comptes.

(1) Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non, qui seront nommés par l'assemblée générale, pour une durée qui ne peut dépasser six ans.

(2) Ils sont rééligibles et ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée générale.

(3) L'assemblée générale détermine le nombre des commissaires aux comptes.

(4) Le mandat des commissaires aux comptes qui n'ont pas été réélus prendra fin immédiatement après l'assemblée générale des actionnaires de l'année au cours de laquelle leur mandat se termine.

(5) Les devoirs et pouvoirs des commissaires aux comptes seront ceux déterminés par la loi.

IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale.

(1) Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

(2) Les décisions sont adoptées conformément aux présents statuts et la loi et elles lient tous les actionnaires, y compris les absents et les dissidents.

Art. 20. Décisions réservées. Les décisions suivantes requièrent l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires:

- décision de constituer, d'acquérir et de vendre des participations pour un montant individuel supérieur à cinquante mille euros (EUR 50.000,-);

- décision de contracter des prêts (à recevoir ou à octroyer) pour un montant individuel supérieur à cent mille euros (EUR 100.000,-);

- décision de contracter tout autre contrat, convention ou engagement matériel pour un montant supérieur à un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

Art. 21. Assemblée générale.

(1) L'assemblée générale annuelle se réunit le seizième jour du mois de juin de chaque année à 14.00 heures, heure locale.

(2) Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant, à la même heure.

(3) Les assemblées générales ordinaires aussi bien qu'extraordinaires se réunissent au siège social de la Société ou à tel autre endroit au Luxembourg indiqué dans les avis de convocations.

(4) Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 22. Convocation.

(1) Les assemblées générales seront convoquées par le conseil d'administration.

(2) Les assemblées générales devront être convoquées de façon à se réunir dans le mois qui suit si un ou plusieurs actionnaires, réunissant au moins 20% du capital social, le demandent. Une telle requête doit être faite par écrit et indiquer l'ordre du jour.

Art. 23. Avis de convocation.

(1) L'avis de convocation sera envoyé par lettre recommandée à chaque actionnaire à l'adresse indiquée sur le registre des actionnaires.

(2) Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Art. 24. Représentation. Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Art. 25. Bureau.

(1) Chaque assemblée générale sera présidée par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par la personne désignée par les actionnaires.

(2) Le président nomme un secrétaire et l'assemblée élit un ou plusieurs scrutateurs. Ensemble ils forment le bureau.

Art. 26. Droit de vote. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 27. Décisions de l'assemblée générale.

(1) L'assemblée générale ne peut valablement délibérer que sur les points prévus à l'ordre du jour.

(2) Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions seront adoptées à la majorité des votes, peu importe le nombre d'actions représentées.

(3) L'assemblée générale modificative des statuts ne peut être valablement tenue que si l'ordre du jour contient en détail les modifications proposées et, le cas échéant, s'il contient le texte des modifications de l'objet ou de la forme de la Société. Pour être valables, lors de l'assemblée, les décisions doivent être prises à la majorité des deux tiers des votes de toutes les actions présentes ou représentées.

Art. 28. Procès-verbaux.

(1) Les procès-verbaux de l'assemblée seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en fait la demande.

(2) Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par un administrateur ou par toute(s) autre(s) personne(s) à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée.

(3) Les procès-verbaux seront conservés au siège social de la Société.

V. Comptes annuels - Répartition des bénéfices**Art. 29. Année sociale.**

(1) L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

(2) Le conseil d'administration, chaque année, fait un inventaire et prépare, suivant les dispositions de la loi, les comptes annuels, qui incluent le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe.

Art. 30. Approbation des comptes annuels - Décharge.

(1) L'assemblée générale des actionnaires entend les rapports des administrateurs, examine le rapport des commissaires aux comptes et, si elle le juge approprié, approuve les comptes annuels.

(2) Après approbation des comptes, l'assemblée générale, par vote spécial, se prononce sur la décharge des administrateurs et des commissaires.

Art. 31. Publicité. Les comptes annuels, le rapport de gestion et les documents prévus par la loi sont publiés conformément aux dispositions de la loi.

Art. 32. Affectation des bénéfices.

(1) Une somme au moins égale à un vingtième des bénéfices nets résultant du bilan, diminuée des frais généraux et des provisions nécessaires, et de toutes autres dépenses, doit être mise de côté annuellement pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

(2) L'assemblée générale des actionnaires décide discrétionnairement de l'affectation du surplus. Elle peut, notamment, allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou l'affecter aux réserves, ou encore le reporter.

Art. 33. Dividendes.

(1) Le conseil d'administration déterminera la date et le lieu de paiement de dividendes.

(2) Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi.

VI. Dissolution, liquidation**Art. 34. Dissolution, liquidation.**

(1) En cas de dissolution de la Société pour quelque raison et à quelque moment que ce soit, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui aura décidée de la dissolution, et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments. L'assemblée générale garde le pouvoir de modifier les statuts, si cela est justifié par les besoins de la liquidation.

(2) Les pouvoirs des administrateurs prendront fin par la nomination des liquidateurs.

Art. 35. Répartition du bénéfice. Après paiement de toutes dettes et du passif de la Société ou dépôt de tous fonds à cet effet, le bénéfice sera versé aux actionnaires en proportion des actions qu'ils détiennent.

VII. Loi applicable

Art. 36. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le 29 mai 2009.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Nombre d'actions	Capital libéré EUR
WARIMPEX FINANZ- UND BETEILIGUNGS AG, prénommée	50.000,-	500	50.000,-
Total	50.000,-	500	50.000,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille cinq cents euros.

Constatation

Le notaire instrumentaire constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont nommés administrateurs pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2009, et dont deux (2) seront Administrateurs de classe A et deux (2) seront Administrateurs de classe B.

1) Sont nommés Administrateurs de classe A:

(a) Monsieur Christian Fojtl, administrateur de sociétés, né à Vienne (Autriche) le 19 novembre 1964, résidant professionnellement à Floridsdorfer Hauptstrasse 1, A-1210 Vienne, Autriche;

(b) Monsieur Daniel Folian, investor relations, né à Vienne (Autriche), le 8 mars 1980, résidant professionnellement à Floridsdorfer Hauptstrasse 1, A-1210 Vienne, Autriche.

2) Sont nommés Administrateurs de classe B:

(a) Monsieur Vincent Goy, administrateur de sociétés, né à Dudelange (Luxembourg), le 16 juin 1955, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

(b) Monsieur Raphaël Poncelet, employé privé, né à Libramont (Belgique) le 23 Décembre 1976, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Deuxième résolution

INTERAUDIT S.à r.l., ayant son siège social au 119, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2009.

Troisième résolution

Le siège social est établi au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente que, à la demande des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte ayant été faite aux comparants, lesdits comparants ont signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: E. Biren, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 2007. Relation: EAC/2007/15405. — Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 décembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007145993/239/621.

(070169942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2007.

Aiga Eastern Europe Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 120.760.

In the year two thousand and seven, on the 13th of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of AIGA EASTERN EUROPE INVESTMENTS S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed enacted on the 15th of September 2006, inscribed in the Luxembourg Trade Register section B number 120.760, published in Memorial C number 2258, page 108 355 of December 2, 2006 and whose Articles of Incorporation have been lastly amended by deed enacted on September 26, 2007, not yet published in Memorial C.

The meeting is presided by Flora Gibert, jurist, with professional address at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 56,494 (fifty-six thousand four hundred and ninety-four shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the issued share capital by an amount of EUR 1,282,625.- (one million two hundred and eighty-two thousand six hundred and twenty-five euro) so as to raise it from its present amount of EUR 1,412,350.- (one million four hundred and twelve thousand three hundred and fifty euro) to EUR 2,694,975.- (two million six hundred and ninety-four thousand nine hundred and seventy-five euro) by the issue of 51,305 (fifty-one thousand three hundred and five) new shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, together with a share premium amounting to EUR 11,543,805.- (eleven million five hundred and forty-three thousand eight hundred and five euro).

2.- Subscription, intervention of the subscribers and payment of all the new shares by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property) of AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE I, S.L., AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE II, S.L. and AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE III, S.L., companies incorporated under the Spanish law («2/95, March 23), having their registered office at Paseo de la Castellana, n° 140 - 10A, Madrid, Spain.

3.- Decrease of the share capital by an amount of EUR 812,350.- (eight hundred and twelve thousand three hundred and fifty) so as to raise it from its present amount of EUR 2,694,975.- (two million six hundred and ninety-four thousand nine hundred and seventy-five euro) to EUR 1,882,625.- (one million eight hundred and eighty-two thousand six hundred and twenty-two euro), together with a share premium amounting to EUR 7,320,080.- (seven million three hundred and twenty thousand eight hundred and eighty euro).

4.- Acceptance by the managers of AIGA EASTERN EUROPE INVESTMENTS S.à r.l.

5.- Amendment of article 8 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders decide what follows:

First resolution

The companies AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE I, S.L., AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE II, S.L. and AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE III, S.L., companies incorporated under the Spanish law («2/95, March 23), having their registered office at Paseo de la Castellana, n° 140 - 10A, Madrid, Spain and Garnex Enterprises, S.L., and Abun Real State, S.L., private limited liability companies, incorporated under the Spanish law, having their registered office at WTC Almeda Park, 2, Pl. de la Pau s/n 08940 Cornellá de Llobregat, Barcelona, Spain, Shareholders exercising the powers devolved to the general meeting of shareholders, decide to increase the issued share capital by an amount of EUR

1,282,625.- (one million two hundred and eighty-two thousand six hundred and twenty-five euro) so as to raise it from its present amount of EUR 1,412,350.- (one million four hundred and twelve thousand three hundred and fifty euro) to EUR 2,694,975.- (two million six hundred and ninety-four thousand nine hundred and seventy-five euro) by the issue of 51,305 (fifty-one thousand three hundred and five) new shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, together with a share premium amounting to EUR 11,543,805.- (eleven million five hundred and forty-three thousand eight hundred and five euro), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in all the assets and liabilities (entire property) of AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE I, S.L., AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE II, S.L. and AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE III, S.L., prenamed companies.

Second resolution

The shareholders accept the subscription of the new shares by some of them, that is to say:

- AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE I, S.L., prenamed, for 5,751 (five thousand seven hundred and fifty-one) new shares to be issued.
- AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE II, S.L., prenamed, for 16,769 (sixteen thousand seven hundred and sixty-nine) new shares to be issued.
- AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE III, S.L., prenamed, for 28,785 (twenty-eight thousand seven hundred and eighty-five) new shares to be issued.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene the aforementioned companies AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE I, S.L., AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE II, S.L. and AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE III, S.L., here represented as stated here-above;

which declare to subscribe to the 51,305 (fifty-one thousand three hundred and five) new shares and to pay them up as well as the share premium by a contribution in kind hereafter described:

Description of the contribution

All the assets and liabilities (entire property) of the subscribers having their registered office in the European Economic Community, their property being composed of:

AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE I, S.L.:

Assets

- a participation of 3,893 (three thousand eight hundred and ninety-three) shares of EUR 25.- (twenty-five) each, representing 6.89% (six coma eighty-nine per cent) of the issued share capital of AIGA EASTERN EUROPE INVESTMENTS S.à r.l., a Luxembourg company, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg. These shares are contributed for a value of EUR 974,318.94 (nine hundred and seventy-four thousand three hundred and eighteen euro, ninety-four cents);
- other receivables for EUR 2,044.19 (two thousand forty-four euro, nineteen cents) composed by VAT receivables, VAT input and Public administration claims;
- cash at bank amounting to EUR 494,195.53 (four hundred and ninety-four thousand one hundred and ninety-five euro, fifty-three cents);

Liabilities

- provision for administrative fees for EUR 11,081.20 (eleven thousand eighty-one euro, twenty cents);
- provision for tax administration for EUR 286.52 (two hundred eighty-six euro, fifty-two cents);
- short term loan with AIGA EASTERN EUROPE INVESTMENTS S.à r.l. for EUR 21,372.- (twenty-one thousand three hundred seventy-two euro)

The net value of this contribution in kind is evaluated at EUR 1,437,818.94 (one million four hundred and thirty-seven thousand eight hundred and eighteen euro ninety-four cents).

AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE II, S.L.:

Assets

- a participation of 11,231 (eleven thousand two hundred and thirty-one) shares of EUR 25.- (twenty-five) each, representing 19.88% (nineteen coma eighty-eight per cent) of the issued share capital of AIGA EASTERN EUROPE INVESTMENTS S.à r.l., a Luxembourg company, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg. These shares are contributed for a value of EUR 2,810,522.68 (two million eight hundred and ten thousand five hundred and twenty-two euro sixty-eight cents);
- other receivables for EUR 2,653.72 (two thousand six hundred and fifty-three euro seventy-three cents) composed by VAT receivables, VAT input and Public administration claims;
- cash at bank amounting to EUR 1,412,879.37 (one million four hundred and twelve thousand eight hundred and seventy-nine euro thirty-seven cents);

Liabilities

- provision for administrative fees for EUR 11,591.09 (eleven thousand five hundred and ninety-one euro, nine cents);

- provision for tax administration for EUR 270.- (two hundred seventy euro);
- short term loan with AIGA EASTERN EUROPE INVESTMENTS S.à r.l. for EUR 21,872.- (twenty-one thousand eight hundred seventy-two euro)

The net value of this contribution in kind is evaluated at EUR 4,192,322.68 (four million one hundred and ninety-two thousand three hundred and twenty-two euro sixty-eight cents).

AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE III, S.L.:

Assets

- a participation of 17,370 (seventeen thousand three hundred and seventy) shares of EUR 25.- (twenty-five) each, representing 30,75% (thirty coma seventy-five per cent) of the issued share capital of AIGA EASTERN EUROPE INVESTMENTS S.à r.l., a Luxembourg company, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg. These shares are contributed for a value of EUR 4,347,588.38 (four million three hundred and forty-seven thousand five hundred and eighty-eight euro thirty-eight cents);

- other receivables for EUR 3,651.36 (three thousand six hundred and fifty-one euro thirty-six cents) composed by VAT receivables, VAT input and Public administration claims;

- cash at bank amounting to EUR 2,879,254.67 (two million eight hundred and seventy-nine thousand two hundred and fifty-four euro sixty-seven cents);

Liabilities

- provision for administrative fees for EUR 11,863.10 (eleven thousand eight hundred and sixty-three euro, ten cents);

- provision for tax administration for EUR 210.- (two hundred and ten euro);

- short term loan with AIGA EASTERN EUROPE INVESTMENTS S.à r.l. for EUR 21,871.- (twenty-one thousand eight hundred and seventy-one euro)

- a suppliers debt of EUR 261.93 (two hundred sixty-one euro, ninety-three cents);

The net value of this contribution in kind is evaluated at EUR 7,196,288.38 (seven million one hundred and ninety-six thousand two hundred and eighty-eight euro thirty-eight cents).

The assets and liabilities above-mentioned are contributed with all the rights, commitments and obligations, known or unknown, which can or could be attached thereto in any manner whatsoever.

Evaluation

The total net value of this contribution in kind is evaluated at EUR 12,826,430.- (twelve million eight hundred and twenty-six thousand four hundred and thirty euro).

The subscribers request that this total amount of the contribution has to be considered as share capital for a total amount of EUR 1,282,625.- (one million two hundred and eighty-two thousand six hundred and twenty-five euro) and as share premium for an amount of EUR 11,543,805.- (eleven million five hundred and forty-three thousand eight hundred and five euro), to be allocated as follows:

- EUR 11,355,542.50 (eleven million three hundred and fifty-five thousand five hundred and forty-two euro fifty cents) to a distributable item of the balance sheet;

- EUR 188,262.50 (one hundred eighty-eight thousand two hundred and sixty-two euro fifty cents) to an undistributable item of the balance sheet as allocated to the legal reserve.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by the Memorandum of Articles of Association of AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE I, S.L., AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE II, S.L. and AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE III, S.L., and by its recent balance sheet, unchanged until today.

Effective implementation of the contribution

AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE I, S.L., AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE II, S.L. and AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE III, S.L., contributors here represented as stated here above, declares that:

b) About the participation:

- the shares of AIGA EASTERN EUROPE INVESTMENTS S.à r.l. are fully paid up;

- such shares are in registered form;

- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;

- such shares are legally and conventionally freely transferable;

- they have checked that 3,893 (three thousand eight hundred and ninety-three) shares are owned by AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE I, S.L., 11,231 (eleven thousand two hundred and thirty-one) shares are owned by AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE II, S.L. and 17,370 (seventeen thousand three hundred and seventy) shares are owned by AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE III, S.L.;

- all formalities shall be carried out in the Luxembourg in order to formalise the transfer and to render it effectively anywhere and toward any third party.

c) About the cash:

- the cash at bank plus interest is contributed at its nominal value and that all the formalities concerning the transfer of the bank account shall be carried out in order to render the transfer effective.

d) About the liabilities:

The liabilities are valued at their nominal value.

The contributors declare also that:

- the assets and liabilities as at November 12, 2007 are referred to on the attached balance sheets
- there are no events which would render such valuation as of the date hereof different
- the valuation rules are appropriate as regards to the circumstances

Manager's intervention

Thereupon intervene:

a) Mrs Pascale Nutz, Manager, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; here represented by Régis Galiotto, prenamed by virtue of a proxy that will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of her responsibility, personally legally engaged as manager of the company by reason of the here above described contribution in kind, she expressly agrees with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these assets and liabilities, and confirms the validity of the subscription and payment.

Third resolution

The participants (i) acknowledge that as a result of the above-mentioned Contribution to the Company of, inter alio, 32,494 (thirty-two thousand four hundred and ninety-four) shares with a par value of EUR 25,- (twenty-five euro) each in the share capital of the Company, the Company holds 32,494 (thirty-two thousand four hundred and ninety-four) of its own shares and (ii) resolve to decrease the share capital of the company. The companies AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE I, S.L., AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE II, S.L. and AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE III, S.L., companies incorporated under the Spanish law («2/95, March 23), having their registered office at Paseo de la Castellana, n^o 140 - 10A, Madrid, Spain and Garnex Enterprises, S.L., and Abun Real State, S.L., private limited liability companies, incorporated under the Spanish law, having their registered office at WTC Almeda Park, 2, Pl. de la Pau s/n 08940 Cornellá de Llobregat, Barcelona, Spain, Shareholders exercising the powers devolved to the general meeting of shareholders, decide to decrease the share capital by an amount of EUR 812,350.- (eight hundred and twelve thousand three hundred and fifty) so as to bring it from its present amount of EUR 2,694,975.- (two million six hundred and ninety-four thousand nine hundred and seventy-five euro) to EUR 1,882,625.- (one million eight hundred and eighty-two thousand six hundred and twenty-two euro), and to reduce the share premium by an amount of EUR 7,320,080.- (seven million three hundred and twenty thousand eighty euro).

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is resolved to amend article 8 of the Articles of Incorporation to read as follows:

« **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 1,882,625.- (one million eight hundred and eighty-two thousand six hundred and twenty-two euro) represented by 75,305 (seventy-five thousand three hundred and five) shares of EUR 25.- (twenty-five euro) each.»

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that it concerns an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property), nothing withheld or excepted, of a company having its registered office in an European Economic Community State, the company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.1 of the law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such case.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 6,200.- euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le treize novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée AIGA EASTERN EUROPE INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, numéro 120.760, constituée suivant acte reçu le 15 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2258, page 108 355 du 2 décembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 26 septembre 2007, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle au Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 56.494 (cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 1.282.625,- (un million deux cent quatre-vingt-deux mille six cent vingt-cinq euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.412.350,- (un million quatre cent douze mille trois cent cinquante euro) à EUR 2.694.975,- (deux millions six cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quinze euro) par l'émission de 51.305 (cinquante-et-un mille trois cent cinq) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euro) chacune, ce moyennant paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à EUR 11.543.805,- (onze millions cinq cent quarante-trois mille huit cent cinq euro).

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en nature consistant en la totalité des actifs et passifs (intégralité du patrimoine) de AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE I, S.L., AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE II, S.L. et AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE III, S.L., sociétés constituées suivant le droit espagnol et ayant leur siège social à Paseo de la Castellana, n ° 140 - 10A, Madrid, Spain.

3.- Diminution du capital social à concurrence d'un montant de EUR 812.350,- (huit cent douze mille trois cent cinquante euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.694.975,- (deux millions six cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quinze euro) à EUR 1.882.625,- (un million huit cent quatre-vingt-deux mille six cent vingt-cinq euro) et ce, moyennant annulation d'une prime d'émission globale s'élevant à EUR 7.320.080,- (sept millions trois cent vingt mille quatre-vingt euro).

4.- Acceptation par les gérants de AIGA EASTERN EUROPE INVESTMENTS S.à r.l.

5.- Modification afférente de l'article 8 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Les sociétés AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE I, S.L., AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE II, S.L. et AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE III, S.L., sociétés régies par le droit espagnol et ayant leur siège social à Paseo de la Castellana, n ° 140 - 10A, Madrid, Spain; associés exerçant les prérogatives dévolues à l'assemblée, décident d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.282.625,- (un million deux cent quatre-vingt-deux mille six cent vingt-cinq euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.412.350,- (un million quatre cent douze mille trois cent cinquante euro) à EUR 2.694.975,- (deux millions six cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quinze euro) par l'émission de 51.305 (cinquante-et-un mille trois cent cinq) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euro) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission distribuable globale de EUR 11.543.805,- (onze millions cinq cent quarante-trois mille huit cent cinq euro), le tout intégralement libéré par l'apport réalisé en nature d'actions des sociétés AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE I, S.L., AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE II, S.L. et AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE III, S.L. ayant leur siège social dans un Etat membre de la Communauté Européenne.

Deuxième résolution

Les associés acceptent la souscription des parts sociales nouvelles par lui-même, à savoir:

- AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE I, S.L. prédésignée, pour 5.751 (cinq mille sept cent cinquante-et-une) parts sociales nouvelles à émettre.

- AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE II, S.L. prédésignée, pour 16.769 (seize mille sept cent soixante-neuf) parts sociales nouvelles à émettre.

- AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE III, S.L. prédésignée, pour 28.785 (vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-cinq) parts sociales nouvelles à émettre.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Interviennent ensuite les sociétés prédésignées AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE I, S.L., AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE II, S.L. et AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE III, S.L., représentées comme dit ci-avant;

lesquelles ont déclaré souscrire les 51.305 (cinquante-et-un mille trois cent cinq) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement ainsi que la prime d'émission par un apport en nature ci-après décrit.

Description de l'apport

Tous les actifs et passifs (intégralité de patrimoine) des souscripteurs ayant leur siège dans la Communauté Economique Européenne, ce patrimoine se composant de:

AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE I, S.L.

Actifs

- une participation de 3.983 (trois mille neuf cent quatre-vingt-trois euro) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euro), représentant 6,89% du capital souscrit de AIGA EASTERN EUROPE INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg. Ces parts sociales sont contribuées pour une valeur de EUR 974.318,94 (neuf cent soixante-quatorze mille trois cent dix-huit euro et quatre-vingt-quatorze cents)

- autres créances de EUR 2.044,19 (deux mille quarante-quatre euro et dix-neuf cents)

- des avoirs en banque de EUR 494.195,53 (quatre cent quatre-vingt-quatorze mille cent quatre-vingt-quinze euro et cinquante-trois cents)

Passifs

- une provision pour frais administratifs de EUR 11.081,20 (onze mille quatre-vingt-un euro et vingt cents)

- une provision pour taxes de EUR 286.52 (deux cent quatre-vingt-six euro et cinquante-deux cents)

- une dette à court terme envers AIGA EASTERN EUROPE INVESTMENTS S.à r.l. de EUR 21.372,- (vingt-et-un mille trois cent soixante-douze euros)

La valeur nette de cette contribution est évaluée à EUR 1.437.818,94 (un million quatre cent trente-sept mille huit cent dix-huit euro et quatre-vingt-quatorze cents).

AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE II, S.L.

Actifs

- une participation de 11.231 (onze mille deux cent trente-et-un) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euro), représentant 19,88% du capital souscrit de AIGA EASTERN EUROPE INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg. Ces parts sociales sont contribuées pour une valeur de EUR 2.810.522,68 (deux millions huit cent dix mille cinq cent vingt-deux euro et soixante-huit cents)

- autres créances de EUR 2.653,72 (deux mille six cent cinquante-trois euro et soixante-douze cents)

- des avoirs en banque d'EUR 1.412.897,37 (un million quatre cent douze mille huit cent quatre-vingt-dix-sept euro et trente-sept cents).

Passifs

- une provision pour frais administratifs de EUR 11.591,09 (onze mille cinq cent quatre-vingt-onze euro et neuf cents)

- une provision pour taxes de EUR 270,- (deux cent soixante-dix euro)

- une dette à court terme envers AIGA EASTERN EUROPE INVESTMENTS S.à r.l. de EUR 21.872,- (vingt-et-un mille huit cent soixante-douze euros)

La valeur nette de cette contribution est évaluée à EUR 4.192.322,68 (quatre millions cent quatre-vingt-douze mille trois cent vingt-deux euro et soixante-huit cents)

AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE III, S.L.

Actifs

- une participation d'un montant de 17.370 (dix sept mille trois cent soixante-dix) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euro), représentant 30,75% du capital souscrit de AIGA EASTERN EUROPE INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg. Ces parts sociales sont contribuées pour une valeur de EUR 4.347.588,38 (quatre millions trois cent quarante-sept mille cinq cent quatre-vingt-huit euro et trente-huit cents)

- autres créances de EUR 3.651,36 (trois mille six cent cinquante-et-un euro et trente-six cents)

- des avoirs en banque de EUR 2.879.254,67 (deux millions huit cent soixante-dix-neuf mille deux cent cinquante-quatre euro et soixante-sept cents)

Passifs

- une provision pour frais administratifs de EUR 11.863,10 (onze mille huit cent soixante-trois euro et dix cents)

- une provision pour taxes de EUR 210,- (deux cent dix euro)
- une dette à court terme envers AIGA EASTERN EUROPE INVESTMENTS S.à r.l. de EUR 21.871,- (vingt-et-un mille huit cent soixante et onze euro);
- une dette envers des fournisseurs de EUR 261,93 (deux cent soixante-et-un euros et quatre-vingt-treize cents);

La valeur nette de cette contribution est évaluée à EUR 7.196.288,38 (sept millions cent quatre-vingt-seize mille deux cent quatre-vingt-huit euro et trente-huit cents).

Les actifs et passifs listés ci-dessus sont apportés avec tous les droits, engagements et obligations, connus ou inconnus qui pourraient ou pourront y être attachés de quelque manière que ce soit.

Evaluation

La valeur nette totale de ces apports en nature est évaluée à EUR 12.826.430,- (douze millions huit cent vingt-six mille quatre cent trente euro).

Les souscripteurs déclarent que la valeur totale de leur apport fait à AIGA EASTERN EUROPE INVESTMENTS S.à r.l. doit être considérée comme du capital pour un montant de EUR 1.282.625,- (un million deux cent quatre-vingt-deux mille six cent vingt-cinq euro) et comme une prime d'émission pour un montant de EUR 11.543.805,- (onze millions cinq cent quarante-trois mille huit cent cinq euro), à allouer comme suit:

- EUR 11.355.542,50 (onze millions trois cent cinquante-cinq mille cinq cent quarante-deux euro et cinquante cents) à une réserve distribuable du bilan;
- EUR 182.262,50 (cent quatre-vingt-deux mille deux cent soixante-deux euro et cinquante cents) à une réserve non distribuable du bilan telle que la réserve légale.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné par la production des statuts de AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE I, S.L., AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE II, S.L. et AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE III, S.L. et de sa situation bilantaire récente, inchangée à ce jour.

Réalisation effective de l'apport

AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE I, S.L., AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE II, S.L. et AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE III, S.L., apporteurs ici représentés comme dit ci-avant, déclarent que:

a) Concernant la participation:

- les actions de AIGA EASTERN EUROPE INVESTMENTS S.à r.l. sont entièrement libérées;
- ces actions sont nominatives;
- il n'existe aucun droit de pré-emption ou autre droit en vertu duquel toute personne serait habilitée à demander qu'une ou plusieurs actions lui soit transférée(s);
- ces actions sont librement cessibles et ce légalement et conventionnellement;
- ils ont vérifié que 3.893 (trois mille huit cent quatre-vingt-treize) actions sont détenues par AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE I, S.L., 11.231 (onze mille deux cent trente-et-un) actions sont détenues par AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE II, S.L. et 17.370 (dix-sept mille trois cent soixante-dix) actions sont détenues AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE III, S.L.;

- toutes les formalités seront remplies au Luxembourg afin de formaliser le transfert de ces actions et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tout tiers.

b) Concernant les avoirs en banque:

- les avoirs en banque ainsi que les intérêts sont apportés à leur valeur nominale et toutes les formalités relatives au transfert du compte bancaire seront remplies afin de rendre le transfert effectif.

c) Concernant les passifs:

Les passifs sont évalués à leur valeur nominale.

Les apporteurs déclarent également que:

- les actifs et passifs à la date du 12 novembre 2007 sont consignés dans les bilans ci-annexés;
- il n'y a aucun évènement ultérieur à la date du bilan qui pourrait modifier cette évaluation;
- les règles d'évaluation sont appropriées compte tenu des circonstances.

Intervention des gérants

Est alors intervenue:

a) Madame Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

ici représentée par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée, agissant en qualité de gérante de la société AIGA EASTERN EUROPE INVESTMENTS S.à r.l.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement personnellement et solidairement engagée en sa qualité de gérante de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, elle marque expressément

son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdits actifs et passifs, et confirme la validité des souscription et libération.

Troisième résolution

Les souscripteurs (i) reconnaissent que suite aux contributions ci-dessus détaillées envers AIGA EASTERN EUROPE INVESTMENTS S.à r.l., inter alio 32.494 (trente-deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze) actions de valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euro) chacune dans le capital social de la société, la société détient 32.494 (trente-deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze) actions de son propre capital. Dès lors, AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE I, S.L., AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE II, S.L. et AIGA INVERSIONES EUROPA DEL ESTE III, S.L., constituées sous le droit espagnol et ayant leur siège social à Paseo de la Castellana, n° 140 - 10A, Madrid, Espagne et GARNEX ENTERPRISES, S.L. et Abun Real State, S.L. constituées sous le droit espagnol et ayant leur siège social à WTC Almeda Park, 2, Pl. de la Pau s/n 08940 Cornellá de Llobregat, Barcelone, Espagne, actionnaires exerçant les pouvoirs reçus par l'assemblée des actionnaires, décident de diminuer le capital social à concurrence d'un montant de EUR 812.350,- (huit cent douze mille trois cent cinquante euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.694.975,- (deux millions six cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quinze euro) à EUR 1.882.625,- (un million huit cent quatre-vingt-deux mille six cent vingt-cinq euro) et ce, moyennant annulation d'une prime d'émission globale s'élevant à EUR 7.320.080,- (sept millions trois cent vingt mille quatre-vingt euro).

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 1.882.625,- (un million huit cent quatre-vingt-deux mille six cent vingt-cinq euro), divisé en 75.305 (soixante-quinze mille trois cent cinq) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euro) chacune. »

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de tous les actifs et passifs (universalité de patrimoine), rien réservé ni excepté, d'une société de capitaux ayant son siège dans la Communauté Européenne, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ 6.200,- euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. Gibert, R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, Relation: LAC/2007/35761. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007146037/211/424.

(070170125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2007.

Papila S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Kaempff-Kohler Philharmonia S.à r.l.)

Siège social: L-1499 Luxembourg, 1, place de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 108.941.

L'an deux mille sept, le premier septembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La société à responsabilité limitée KAEMPPFF-KOHLER S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-6947 Niederanven, 11, Zone Industrielle Bombicht, (RC B n° 42.379), ici représentée par ses deux gérants, Messieurs Christian Kaempff,

demeurant à L-4760 Hassel, 8, rue de Weiler-la-Tour, et Guill Kaempff, demeurant à L-2210 Luxembourg, 55, bd Napoléon 1^{er}.

2) Madame Sandra Leindner, directeur de société, demeurant à D- 54290 Trèves, Südallee, 34B,

agissant en leurs qualités d'associés uniques de la société KAEMPF-KOHLER PHILHARMONIA, S.à.r.l. avec siège à L-1499 Luxembourg, 1, place de l'Europe (RC B n° 108.941), constituée suivant acte notarié du 17 juin 2005, publié au Mémorial C n° 1136 du 3 novembre 2005,

Lesquels comparants ont requis le notaire d'acter la modification de la raison sociale en PAPILA s.à.r.l., et la modification afférente de l'article 1^{er} alinéa 2 qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er} alinéa 2. La société prend la dénomination de PAPILA S.à.r.l.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de six cents euros (€ 600,-).

Dont acte, fait et passé à Niederanven, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: C. Kaempff, G. Kaempff, S. Leindner, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 septembre 2007, Relation: EAC/2007/10578. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 13 septembre 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007146116/207/31.

(070169948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2007.

La Prima Donna Room S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 10, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 125.370.

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1^{er} mars 2007, publié au Mémorial C numéro 928 du 21 mai 2007

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, prénommé, en date du 14 septembre 2007, publié au Mémorial C 2483 du 2 novembre 2007,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 125.370

au capital social de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire prénommé, en date du 16 novembre 2007,

enregistré à Esch/Alzette A.C., le 22 novembre 2007, relation: EAC/2007/14560,

- que Monsieur Maurizio Cacchione, serveur, né à Serracapriola (Italie), le 13 mars 1972, demeurant à L-4966 Clemency, 22, rue de Fingig a cédé ses cinquante (50) parts sociales à Monsieur Vincenzo Lauria, restaurateur, né à Salandra (Italie), le 13 mai 1967, demeurant à L-5752 Frisange, 25A, rue de Luxembourg,

- que suite à cette cession de parts sociales, les parts sociales sont réparties comme suit

Monsieur Vincenzo Lauria, prénommé, cent parts sociales 100

Total: cent parts sociales 100

- que la démission de Monsieur Maurizio Cacchione, prénommé, en tant que gérant technique de la société a été acceptée,

- que la qualité de Monsieur Vincenzo Lauria, prénommé et de Monsieur Bernard Sombsthay, en tant que gérants techniques a été confirmé,

- que Monsieur Giuseppe Rossetti, serveur, né à Tricarico (Italie), le 13 novembre 1985, demeurant à L-8077 Bertrange, 133, rue de Luxembourg est nommé gérant technique de la société.

- que la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des trois gérants.

Pour extrait conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 3 décembre 2007.

F. Kessler

Notaire

Référence de publication: 2007146114/219/35.

(070170034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2007.

**Entente des Syndicats d'Initiative et de Tourisme de la Région Mullerthal - Petite Suisse Luxembourgeoise
- Basse Sûre a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-6486 Echternach, 9-10, Parvis de la Basilique.

R.C.S. Luxembourg F 6.235.

Changer

Art.1^{er} . Entre la Société d'Embellissement et de Tourisme de la Ville d'Echternach, les SYNDICATS D'INITIATIVE ET DE TOURISME des communes de Beaufort, Bech, Berdorf, Born/Moersdorf, Consdorf, Rosport, Waldbillig comme membres fondateurs et les SYNDICATS D'INITIATIVE ET DE TOURISME de Larochette, Ermsdorf, Nommern et Medernach qui ont été admis dans la suite, il est constitué une association sans but lucratif régie par les présents statuts, la loi du 21 avril 1928 modifiée.

Dénomination

Art. 2. changer: REGION MULLERTHAL - PETITE SUISSE LUXEMBOURGEOISE - BASSE SURE a.s.bl.

Siège social et durée

Art. 3. changer Code Postal: L-6486

Objet

Art. 4. changer 4) et 5):

4) la promotion des activités touristiques et culturelles sur une base locale et régionale.

5) l'organisation des manifestations culturelles et touristiques à caractère régional.

Composition

Changer:

Art. 5. Sont membres, au nombre minimum de trois, les membres fondateurs désignés à l'article 1^{er} et ceux qui ont adhéré et qui adhéreront à la suite, conformément aux statuts. Peuvent être admis comme membres les SYNDICATS D'INITIATIVE ET DE TOURISME établis dans la région Mullerthal - Petite Suisse Luxembourgeoise - la Basse-Sûre, telle que définie par l'initiative LEADER+ Mullerthal, et reconnus par les administrations communales où ils exercent leur activité et agréés par le membre du gouvernement ayant dans ses attributions le tourisme.

Changer:

Art. 6. Toute demande d'admission est à adresser au président qui la transmettra au conseil d'administration. Le conseil d'administration se prononcera sur la demande dans la deuxième réunion après réception de la demande.

Administration et gestion

A) Assemblée générale

Changer

Art. 9. L'assemblée générale se compose des membres des conseils d'administration de chaque syndicat membre.

Le conseil d'administration de chaque Syndicat a droit à sept membres votants à l'assemblée.

Avant l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire, les syndicats membres doivent faire connaître au président de l'association les noms, prénoms et adresses des sept membres ayant le droit de vote de leurs conseils d'administration, au moins 24 heures avant la réunion.

Changer

Art. 10. Une assemblée générale peut être extraordinairement convoquée sur demande d'un cinquième des syndicats membres à toute autre époque de l'année.

Changer

Art. 11. Les assemblées sont convoquées au moins quinze jours à l'avance par simple lettre signée par le président et un vice-président.

Art. 12. changer g):

g) la nomination annuelle de trois commissaires aux comptes, parmi les membres de trois conseils d'administration différents des syndicats membres qui ne sont ni délégués effectifs ni délégués suppléants aux conseils d'administration, deux signatures étant requises.

Changer

Art. 13. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix, tout syndicat membre disposant d'une seule voix, soit par vote secret (pour toute décision d'ordre personnel), soit à mains levées suivant le mode que le conseil d'administration propose, sauf disposition contraire aux statuts ou à la loi.

B) Conseil d'administration

Changer

Art. 15. Chaque syndicat membre est représenté au conseil d'administration par un délégué effectif et/ou un délégué suppléant, désignés par les conseils d'administration des syndicats membres parmi les membres de ces conseils. Tout changement doit être communiqué par écrit dans les plus brefs délais au président de l'Entente. En cas d'empêchement des deux délégués d'un syndicat membre, le syndicat en question peut déléguer par écrit un autre membre de son conseil d'administration.

Changer

Art. 16. Ceux-ci sont tenus de le convoquer sur la demande des délégués effectifs ou suppléants d'un cinquième des syndicats membres.

Chaque syndicat membre présent ne dispose que d'une seule voix, à exprimer par son délégué effectif ou en cas d'absence de celui-ci, par le délégué suppléant ou le cas échéant par son remplaçant. Les décisions sont prises à la majorité des syndicats membres présents. En cas d'égalité des voix, le vote sera répété lors de la prochaine réunion, la voix de celui qui préside étant prépondérante.

Changer

Art. 19. Le conseil d'administration en fonction élit lors de sa première réunion après l'assemblée générale annuelle un président et deux vice-présidents parmi les délégués effectifs. Cette réunion a obligatoirement lieu dans les trois mois qui suivent l'assemblée générale annuelle ordinaire. Les candidatures doivent être déposées au siège par lettre recommandée au moins 48 heures (le cachet postal faisant foi) avant la réunion du conseil d'administration en exercice ayant à l'ordre du jour la distribution des mandats. Les mandats sont de un an, ils sont renouvelables. Le comité en exercice reste en fonction jusqu'à la constitution du nouveau conseil d'administration. Le conseil d'administration nouvellement constitué élit un secrétaire ainsi qu'un trésorier qui peuvent être des tiers. Le président, les vice-présidents, le secrétaire et le trésorier sont chargés de régler les affaires courantes, de préparer les réunions et d'exécuter les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

En cas d'empêchement du président, le premier élu des vice-présidents le remplacera. Les autres fonctions sont honorifiques.

Recettes et dépenses

Art. 22. ajouter 2)

2) des subventions étatiques

Modification des statuts

Art. 24. ajouter: par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

Art. 25. ajouter: et remplacent ceux du 11 avril 2001.

Votés en assemblée générale extraordinaire à Scheidgen, le 5 juin 2007

Signatures.

Référence de publication: 2007146113/8406/90.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03979. - Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070170514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2007.

Mobsat Group Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.311.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007146147/5770/12.

(070170010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2007.

Kirwan Offices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 125.237.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007146148/5770/12.

(070169961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2007.

Petrusse-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 142, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 134.191.

STATUTS

L'an deux mille sept, le douze novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- La société IMMOBILIARIA ESPANOL LIMITED, établie et ayant son siège à London E1 8AW, 1 Portsoken Street, ici représentée par Monsieur Pierre Tel, employé privé, demeurant à L-5751 Frisange, 15, rue Robert Schuman, agissant en sa qualité d'administrateur;
- 2.- La société EURO FUN LIMITED, établie et ayant son siège à London E1 8AW, 1 Portsoken Street, ici représentée par Monsieur Pierre Tel, prénommé, agissant en sa qualité d'administrateur;
- 3.- Monsieur Pierre Tel, prénommé.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:
PETRUSSE-IMMO S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière (achat, vente, location, toutes transactions immobilières, gérance d'immeubles (syndic), administration de biens).

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, industrielle, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation, l'extension et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par trois membres au moins, actionnaires ou non. Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée

générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur délégué ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juillet à 10.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société IMMOBILIARIA ESPANOL LIMITED, préqualifiée, quarante actions	40
2.- La société EURO FUN LIMITED, préqualifiée, cinquante actions	50
3.- Monsieur Pierre Tel, préqualifié, dix actions	10
Total: cent actions	100

Ces actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (€ 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants es-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) La société IMMOBILIARIA ESPANOL LIMITED, établie et ayant son siège à London E1 8AW, 1 Portsoken Street, inscrite au Registre de Commerce d'Angleterre et de Wales sous le numéro 2118827, représentée par Monsieur Pierre Tel, employé privé, demeurant à L-5751 Frisange, 15, rue Robert Schuman;

b) La société EURO FUN LIMITED, établie et ayant son siège à London E1 8AW, 1 Portsoken Street, inscrite au Registre de Commerce d'Angleterre et de Wales sous le numéro 2507638, représentée par Monsieur Pierre Tel, employé privé, demeurant à L-5751 Frisange, 15, rue Robert Schuman;

c) Monsieur Pierre Tel, employé privé, né à Paris (France), le 4 novembre 1943, demeurant à L-5751 Frisange, 15, rue Robert Schuman.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Mademoiselle Sophie Tel, employée privée, née à Nemours (France), le 4 avril 1966, demeurant à L-5829 Alzingen, 15, rue Josy Haendel.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2330 Luxembourg, 142, boulevard de la Pétrusse.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Réunion du Conseil d'administration

Monsieur Pierre Tel, prénommé, ici présent, agissant tant en son nom propre qu'en tant que représentant permanent des sociétés IMMOBILIARIA ESPANOL LIMITED et EURO FUN LIMITED, prénommées, se considérant comme réuni en Conseil, a pris à l'unanimité la décision suivante:

Monsieur Pierre Tel, prénommé, est nommé administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Tel, F. Kessler.

Enregistré à Esch/Al., le 14 novembre 2007, Relation: EAC/2007/14098. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 novembre 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007146144/219/124.

(070170461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2007.

Goingon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 110.110.

L'an deux mille sept, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GOINGON S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 12 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1359 du 9 décembre 2005 dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 29 décembre 2006 par acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 406 du 20 mars 2007 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 110.110.

L'assemblée est présidée par Monsieur David Giannetti, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Carine Godfurnon, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Fabrizio Terenziani, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence,

ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société.
2. Décharge aux organes de la société.
3. Nomination d'un liquidateur et définition de ses responsabilités.
4. Nomination d'un commissaire vérificateur à la liquidation.
5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Monsieur le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer à l'assemblée la mise en liquidation de la société.

Passant à l'ordre du jour, Monsieur le Président met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et les actionnaires présents ou représentés et ayant droit de vote ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de prononcer la mise en liquidation de la société, à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs de la société ainsi qu'au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leur mandat respectif jusqu'à la date de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer LUX-AUDIT REVISION S. à r.l., avec siège social au 83, Parc d'Activité Cap, L-8308 Capellen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.298, liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise. Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements. Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société. Il peut, sous ses responsabilités, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faïencerie, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.910, commissaire vérificateur à la liquidation, laquelle devra faire rapport sur l'emploi des valeurs sociales et les comptes de liquidation.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à sept cents euros (700,- EUR) sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Giannetti, C. Godfurnon, F. Terenziani, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, LAC/2007/36314. — Reçu 12 euros.

Le receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007146059/5770/74.

(070170093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2007.

Aiga Eastern Europe Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 120.760.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 49611 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007146151/211/11.

(070170129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2007.

Levin L07 - 924 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 134.195.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The company BLITZ BETEILIGUNGS GmbH, with registered office in D-80336 München (Germany), Bavariaring 29, HRB number 130671, duly represented by Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented like said above, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company («société à responsabilité limitée»), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company («société à responsabilité limitée»), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is LEVIN L07 - 924 S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by two hundred and fifty (250) sharequotas of fifty Euro (50.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all other matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2008.

Subscription and payment

The two hundred and fifty (250) sharequotas are all subscribed by the company BLITZ BETEILIGUNGS GmbH, pre-named, duly represented by Hubert Janssen, pre-named.

The subscriber, through its attorney, states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand eight hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The Company will be administered by the following manager:

Mrs Annette Schubert, employee, born at Wiesbaden (Germany) on the 28th of May 1974, residing at D-69509 Mörtenbach (Germany), 7, Lessingstrasse.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société BLITZ BETEILIGUNGS GmbH, ayant son siège social à D-80336 München (Germany), Bavariaring 29, HRB numéro 130671, ici représentée par Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de LEVIN L07 - 924 S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante Euros (50,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription et paiement

Les deux cent cinquante (250) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique, la société BLITZ BETEILIGUNGS GmbH, prénommée, dûment représentée par Hubert Janssen, prénommé.

La souscriptrice, par son mandataire, déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille huit cents Euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

La Société est administrée par le gérant suivant:

Madame Annette Schubert, employée, née à Wiesbaden (Allemagne) le 28 mai 1974, demeurant à D-69509 Mörlenbach (Allemagne), 7, Lessingstrasse.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007. Relation: LAC/2007/37957. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007146025/211/313.

(070170486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2007.

Inimm Due S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 240.950,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 80.276.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007146149/5770/13.

(070170046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2007.

Majestic Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 103.125,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.608.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007146150/5770/13.

(070170052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2007.

Patent Line Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 39.442.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 décembre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007146154/239/12.

(070169938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2007.

Cerfontaine, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 105.315.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Pour CERFONTAINE

B. Verhaeghe / Signature

Président, Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007146239/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, réf. LSO-CL01377. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070169962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2007.

LEG II Laatzén S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 105.046.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 décembre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007146153/239/12.

(070169945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2007.

European Retail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.627.

L'an deux mille sept, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée EUROPEAN RETAIL S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, bvd du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 72.627,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 novembre 1999, publié au Mémorial C de 2000, page 2.048, et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 31 décembre 2002, publié au Mémorial C de 2003, page 9.660,

avec un capital social actuel de EUR 12.251.530,98 (douze millions deux cent cinquante et un mille cinq cent trente Euro quatre-vingt-dix-huit Cents), représenté par 23.962 (vingt-trois mille neuf cent soixante-deux) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par M. Pascal Verdin-Pol, employé, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M. Antoine Mafrica, employé, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mme Gaëlle Kwiatkowski, employée, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 23.962 (vingt-trois mille neuf cent soixante-deux) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont toutes dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommée liquidateur, la société à responsabilité limitée dénommée TASL S.à.r.l., 28, rue Michel Rodange, Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: P. Verdin Pol, A. Mafrica, G. Kwiatkowski, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, LAC/2007/33619. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007146067/208/61.

(070170349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2007.

**EP Galileo France 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. LuxCo 61 S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.850.

In the year two thousand seven, on the fifteenth day of November.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXCO 51 S.à r.l., with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 132.338, here represented by Mrs Madeline Boucher, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 6, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:
- that, LUXCO 51 S.à r.l., prenamed, is the sole actual shareholder of LuxCo 61 S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, incorporated by deed of the undersigned notary on September 28, 2007, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations. The articles of Association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on October 17, 2007, not yet published in Mémorial.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into EP GALILEO FRANCE 2 S.à r.l.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 2 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 2.** The company's name is EP GALILEO FRANCE 2 S.à r.l.»

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred euro (900.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LUXCO 51 S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 132.538, ici représentée par Madame Madeline Boucher, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 6 novembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que LUXCO 51 S.à r.l., précitée, est la seule et unique associée de la société LuxCo 61 S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 28 septembre 2007, en cours de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 17 octobre 2007, en cours de publication au Mémorial.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer le nom de la société en EP GALILEO FRANCE 2 S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associée unique déclare modifier l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de EP GALILEO FRANCE 2 S.à r.l.».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ neuf cents euros (900.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Boucher, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, LAC/2007/36628. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007146051/220/71.

(070170086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2007.

Inimm Due Sub S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.250,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 80.277.

In the year two thousand seven, on the twenty-third of November.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

INIMM DUE S. à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, owner of two thousand four hundred and ten (2,410) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, here, represented by Mrs Corinne Petit, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 23rd, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, through its proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of INIMM DUE SUB S. à r.l. (hereafter «the Company»), with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of M^e Jacques Delvaux of December 28, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association on September 30, 2001 under number 700 and which articles of association don't have been amended up to today's date.

II. The share capital of the Company is fixed at sixty thousand two hundred and fifty Euros (EUR 60,250.-) represented by two thousand four hundred and ten (2,410) shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

III. The shareholders resolved to Amendment article 19 of the articles of association of the Company to give it the following content:

« **Art. 19.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.»

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

INIMM DUE S. à r.l., une société constituée et régie suivant les lois de la Luxembourg ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, propriétaire de deux mille quatre cent et dix (2.410) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, ici représentée par Madame Corinne Petit, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 novembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de le comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparante est l'associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de INIMM DUE SUB S. à r.l., (ci après «la Société»), ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, incorporée par acte de Maître Jacques Delvaux en date du 28 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 30 septembre 2007 sous numéro 700, et dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.

II. Le capital social est fixé à soixante mille deux cents et cinquante Euros (EUR 60.250,-) représenté par deux mille quatre cents et dix (2.410) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III. Les associées ont décidé que l'article 19 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 19.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg. Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, LAC/2007/38134. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007146042/5770/100.

(070170038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2007.

**EP Latitude 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. LuxCo 47 S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 131.523.

In the year two thousand seven, on the fifteenth day of November.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l., a company with registered office in L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 121.620,

here represented by Mrs Madeline Boucher, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on November 6, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l., prenamed, is the sole actual shareholder of LuxCo 47 S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, incorporated by deed of the undersigned notary on August 10, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2307 of October 15, 2007.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into EP LATITUDE 1 S.à r.l.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 2 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 2.** The company's name is EP LATITUDE 1 S.à r.l.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred euro (900.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 121.620,

ici représentée par Madame Madeline Boucher, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 6 novembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que, EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l., précitée, est la seule et unique associée de la société LuxCo 47 S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 10 août 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2307 du 15 octobre 2007.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer le nom de la société en EP LATITUDE 1 S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associée unique déclare modifier l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de EP LATITUDE 1 S.à r.l.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ neuf cents euros (900.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Boucher, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, LAC/2007/36632. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007146048/220/71.

(070170049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2007.

Ekinox S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 51.423.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 novembre 2007 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 décembre 2007.

F. Kessler
Notaire

Référence de publication: 2007146161/219/14.

(070170026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2007.

Perses S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 82.465.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007146232/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL02127. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070169991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2007.

E.C.S. Luxembourg, Europe Computer Systèmes Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 82.134.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Pour E.C.S. LUXEMBOURG, EUROPE COMPUTER SYSTEMES LUXEMBOURG S.A.
FIDALUX S.A.
R. Thillens

Référence de publication: 2007146240/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, réf. LSO-CL01378. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070169959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2007.

Alma Mater S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 116.393.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 49562 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007146152/211/11.

(070170141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2007.
